

## **RAPPORT D'ACTIVITE C.APREY AG du vendredi 21 octobre 2022**

### **Historique**

La première année d'exercice de C.APREY (Coupvray Association Partage Recherche Equilibre Yoga) s'est déroulée de septembre 2021 à aout 2022.

Le rapport d'activité et le bilan financier soumis à l'approbation de l'AG du vendredi 21 octobre portent donc sur cette période.

La création de C.APREY en date de mai 2021 a été imposée par la demande de scission de CLS.

Le nombre d'adhérents de la section yoga de CLS engendrait une charge de travail, de responsabilité et de disponibilité trop lourdes pour une équipe de bénévoles.

Ceci a conduit à la prise de décision de séparer en 2 associations les différentes activités.

Un traité de transfert a été signé, à l'amiable, entre CLS et C.APREY.

Une assemblée constitutive a permis le lancement de l'activité

### **Activité 2021/2022**

Le nombre d'adhérents était de 91.

4 séances d'1H30 hebdomadaires étaient proposées aux adhérents

Le CA a pris la décision du montant de la cotisation à 125 euros pour les adhérents de l'année 2020 / 2021 qui avaient subi la pression du Covid et de 225 euros pour les nouveaux adhérents.

Il est à noter que les intervenants sur la saison 2020 / 2021 ont été rémunérés pour tous les cours qui ont été assurés en ligne dans les périodes de confinement.

Les intervenants de 2021 / 2022 étaient les mêmes que l'année précédente.

De janvier 2022 à juin 2022 l'activité Yoga sur chaise a été lancée à titre expérimental.

2 séances d'1H15 se déroulaient toutes les 2 semaines.

Cette initiative s'est faite en collaboration avec l'association « L'amicale des anciens » de Coupvray

Le nombre de participants était de 28 dont 9 adhérents yoga de C.aprey.

Seuls les habitants de Coupvray ont pu adhérer. En effet, cette activité n'aurait pu voir le jour sans une aide de la commune.

Le CA a validé une participation de 25 euros correspondant au montant de l'adhésion, afin de protéger ces adhérents dans le cadre de notre contrat d'assurance.

Une subvention a été demandée par chacune des 2 associations

Les 2 subventions nous ont été accordées par la commission de la vie associative.

Nous pouvons remercier les élus qui ont su défendre notre dossier.

Ces subventions nous ont assuré d'équilibrer le budget Yoga sur chaise et qui plus est de dégager une somme qui sera réinvestie pour l'exercice de 2022 / 2023.

En effet le CA a décidé de pérenniser cette activité face au succès.

L'activité des « dimanches » a été réalisée en 8 ateliers de 3H.

Cette activité est incluse dans la cotisation.

Elle est gratuite pour nos adhérents.

L'initiative de proposer une participation volontaire a été initiée. Elle a rapporté une petite somme (42 euros).

Le principe de ces dimanches est de faire intervenir un professeur de yoga qui détient une connaissance et formation complémentaire (immunothérapie, naturopathie, gestion du stress...)

Tous les programmes, les supports et outils des interventions de ces ateliers du dimanche sont sur le site de l'association

### **Lancement de l'exercice 2022 / 2023**

A ce jour l'activité yoga, hors yoga chaise est pratiquée par 106 participants .

L'activité Yoga chaise est suivie par 29 adhérents

Les tarifs décidés en réunion du CA actuel sont :

235 euros pour le Yoga. Un tarif préférentiel est appliqué pour les couples et les jeunes de moins de 25 ans (205 euros par personne).

175 euros pour le yoga chaise du jeudi, auquel s'ajoute la séance du mardi d'Hatha Yoga adaptable sur chaise

125 euros pour le yoga chaise du jeudi

La décision a été prise en CA de dédoubler les cours le mercredi soir et le samedi matin dans le but de satisfaire les débutants et les initiés.

Ceci a permis également de diminuer le nombre de participants sur chaque atelier.

Ce qui rend plus disponibles les intervenants

Suivant les jours et le type de yoga, la durée du cours varie entre 1H et 1H30.

Tous les renseignements sont actualisés sur le site

L'activité « des dimanches » reprendra en janvier.

Le CA a choisi d'organiser 4 dimanches dans l'année.

Ces ateliers sont gratuits pour les adhérents.